



REGLEMENT VETERANS

Coupes de la Somme 2026/2027

COUPES DE LA SOMME (Challenge Gilles MARQUETTE & Michel BONNIERE)

- Article I -** a. Selon le nombre d'équipes engagées, un tirage au sort préliminaire sera effectué, afin d'avoir le nombre d'équipes requises pour la suite de la coupe. L'épreuve se déroulera suivant le principe de l'élimination directe.
b. Un club ne peut présenter qu'une équipe à la coupe Challenge Marquette, ses autres équipes seront versées en Challenge Bonnière.
- Article II -** En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongations mais des séries de tirs au but. (Séries tirées par des joueurs différents - 5 par groupe). Si égalité après la première série, sera qualifiée la première équipe qui prend l'avantage à égalité de tir.
- Article III -** **Les matches se dérouleront sur le terrain du club tiré au sort le premier, le jour habituel de match de ce club (sauf accord entre les équipes).**
En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, ce dernier devra trouver un terrain de repli ou prendre contact avec l'équipe adverse afin de permettre l'inversion du terrain, si le match n'a pas lieu, le club fautif se verra sanctionné d'un forfait, **et ne pourra prendre part l'année suivante à aucune des coupes.**
Pour assurer le bon déroulement de la compétition, un tour de coupe ou des matchs en retard pourront être programmés en semaine.
- Article IV -** Les équipes éliminées lors des 2 premiers tours du Challenge Marquette disputeront le Challenge Bonnière.
- Article V -** Pour les 1/4 et 1/2 finales, un Arbitre officiel sera demandé pour chaque rencontre. Les frais d'arbitrage seront partagés et payés à part égale par les 2 équipes concernées.
Pour la finale, trois Arbitres officiels seront demandés et payés par le District.

"DISPOSITIONS COMMUNES"

Pour pouvoir participer aux phases finales : A partir des ¼ de finales pour les Coupes Challenges Marquette et Bonnière, les joueurs des clubs intéressés ne devront pas avoir participé précédemment à plus de 5 matchs en compétitions seniors pour participer à ces phases finales.
Un joueur Vétérans, ayant participé à un match de compétition officielle en seniors le week-end précédent, ne pourra pas évoluer en vétéran la semaine suivante si cette équipe senior ne joue pas le même jour ou dans les 24h en compétition officielle.
Pour les autres conditions de participation, il sera fait application des Article 167 des RG de la FFF et 109 des RP de la LFHF, tout en considérant l'équipe seniors comme équipe supérieure.

TOUTES LES EQUIPES SONT INVITEES A MANIFESTER LEUR ESPRIT VETERAN EN APPLIQUANT
SCRUPULEUSEMENT LE PRESENT REGLEMENT.